

[View this email in your browser](#)

# REDRESS

Ending torture, seeking justice for survivors

## Juillet 2024

### JUST REPARATION

Ce bulletin vise à renforcer notre communauté de pratique en partageant des informations et des progrès d'actualité dans le domaine concerné



Bienvenue à Just Reparation, notre revue sur les réparations réalisée par l'équipe juridique de REDRESS. Cette édition couvre l'ordre donné à une entreprise transnationale de verser une indemnisation aux victimes de groupes paramilitaires en Colombie, les inquiétudes de la société civile et des groupes de survivants et survivantes sur les initiatives d'enregistrement pour les victimes de violence sexuelle au Népal, et les appels aux sociétés japonaises de contribuer aux réparations pour les victimes de crimes de guerre commis en Corée du Sud. Elle comprend aussi une contribution d'Advocacy Forum, qui partage ses opinions sur les initiatives de réparation au Népal.

Veillez nous faire part de vos commentaires en utilisant [ce formulaire](#) ou en contactant Alejandro (juriste de REDRESS) à l'adresse [alejandro@redress.org](mailto:alejandro@redress.org).

[Aidez-nous à améliorer le bulletin](#)

## GRANDES HISTOIRES



## Colombie

**On condamne Chiquita Banana à verser 38,3 millions de dollars aux familles de victimes pour avoir financé un groupe paramilitaire colombien d'extrême droite**

Le 10 juin 2024, un jury de la Floride a reconnu Chiquita Brands, une société bananière transnationale, responsable du financement des Forces unies d'autodéfense de Colombie (AUC), un groupe paramilitaire impliqué dans huit meurtres entre 1997 et 2004 pendant le conflit interne en Colombie. Le jury a ordonné à Chiquita de verser 38,3 millions d'USD pour indemniser les familles de victimes.

L'affaire, qui suit son cours dans le système judiciaire américain depuis 2007, constitue « la première fois où un jury américain tient une grande entreprise américaine responsable de complicité dans de graves violations des droits humains ayant eu lieu dans un autre pays. » Alors que Chiquita risque de faire l'objet de poursuites similaires dans les mois qui viennent, l'indemnisation accordée par ce jury crée un précédent important en ce qui concerne les réparations pour les familles d'autres victimes touchées par des groupes paramilitaires financés par des entreprises privées pendant le conflit.

[En savoir plus](#)



## NÉPAL

**Des organisations pour les survivants et survivantes ont exprimé leurs inquiétudes quant à l'enregistrement des cas de violence sexuelle commise pendant le conflit**

À la demande du ministère népalais de l'intérieur, plusieurs entités du gouvernement local ont commencé à recueillir les demandes de victimes de violences sexuelles liées au conflit afin de leur fournir une aide et une indemnisation.

Cependant, des questions quant à la légalité et à la confidentialité de ces demandes ont été soulevées par des défenseurs, des défenseuses et des organisations qui travaillent pour les survivants et survivantes. Ils affirment que c'est la Commission de vérité et réconciliation et non les entités du gouvernement local qui est habilitée à recevoir les plaintes des victimes de violences sexuelles commises par les forces de sécurité et par les rebelles maoïstes. Les défenseurs et défenseuses ont aussi souligné l'importance de préserver la confidentialité des procédures en raison de la stigmatisation dont souffrent les victimes de violences sexuelles. Ils craignent que les dossiers ne restent pas confidentiels une fois que les demandes seront adressées aux entités du gouvernement local.

Des réseaux de survivants et survivantes demandent que les réparations soient accordées d'urgence aux victimes de violences sexuelles liées au conflit. Ils notent que beaucoup de ces victimes souffrent de problèmes de santé génésique et que certains d'entre eux et elles vivent avec un cancer ou ont besoin d'une intervention chirurgicale immédiate pour enlever l'utérus.

Des défenseurs, défenseuses et des organisations pour les survivants et survivantes incitent le gouvernement fédéral à adopter une politique uniforme pour venir en aide de ces victimes, pour améliorer la coordination entre les institutions gouvernementales et pour approuver un projet de loi sur la justice transitionnelle afin d'entamer le processus d'enregistrement auprès de la Commission de vérité et réconciliation.

Voir aussi : ([Purna Maya](#) et [l'affaire RR](#))

[En savoir plus](#)



## CORÉE DU SUD

On appelle les entreprises sud-coréennes et japonaises à contribuer davantage au fonds de réparation pour les victimes du travail forcé

À la suite des verdicts prononcés par la Cour suprême de Corée du Sud qui ont tenu les entreprises japonaises responsables du travail forcé pendant la guerre, le directeur de la Fondation pour les victimes de la mobilisation forcée par le Japon impérial déclare que les entreprises sud-coréennes et japonaises doivent contribuer davantage au fonds pour garantir que les victimes soient indemnisées. On a créé ce mécanisme de réparation par une tierce partie pour répondre au refus des entreprises japonaises de verser les indemnités ordonnées par les tribunaux sud-coréens aux victimes de la guerre. Cependant, les fonds disponibles sont insuffisants pour couvrir la réparation des victimes reconnues par la Cour suprême de Corée du Sud.

Il faudra un montant total de 12 milliards de KRW pour indemniser les victimes. Cependant, après avoir payé 3,8 milliards de KRW, il ne reste que 300 millions de KRW dans le fonds. Il semble que les entreprises que la Cour a jugées responsables de l'indemnisation n'aient pas contribué au fonds. Malgré cela, le directeur de la Fondation souligne que le manque de ressources financières ne doit pas entraver l'octroi de réparations aux victimes. De tels retards peuvent frustrer les victimes, et certains et certaines d'entre eux et elles ont déjà déclaré vouloir « mettre un terme à cette longue lutte ».

[En savoir plus](#)

## AUTRES HISTOIRES

### RDC

Les ONG demandent qu'une partie des amendes de Glencore soit dirigée vers les victimes congolaises de la corruption

[En savoir plus](#)



## ARGENTINE

La CIDH tient l'Argentine responsable de ne pas avoir empêché l'attentat contre le centre communautaire juif AMIA et de ne pas avoir enquêté correctement sur cet attentat

[En savoir plus](#)



## LE COIN DE LA COMMUNAUTÉ

Cette section est consacrée à l'échange de perspectives, de progrès et d'informations entre avocats, activistes, survivants, survivantes et ceux et celles qui s'engagent pour obtenir les réparations. Nous vous encourageons vivement à envoyer vos contributions au plus tard le 30 juillet à [alejandro@redress.org](mailto:alejandro@redress.org). Vos contributions sont précieuses pour l'enrichissement de notre compréhension collective et pour encourager le dialogue fructueux entre praticiens et praticiennes.

### **Le budget de réparation au Népal d'un montant d'un milliard de roupies népalaises : Un pas en avant ou une occasion ratée sans l'élaboration d'une politique ?**

Anupa Aryal, Advocacy Forum - Népal

Le Népal a proposé un budget de réparation d'un milliard de roupies népalaises (environ 7,1 millions d'USD) pour soutenir la justice transitionnelle, l'indemnisation, l'aide économique et la réintégration des familles touchées par le conflit. Malgré son caractère historique, certaines difficultés de mise en œuvre persistent.

[Le projet de loi sur la Commission de vérité et réconciliation](#) et la



Constitution de 2015 reconnaissent la réparation comme un droit pour les victimes.

Historiquement, on a conçu les initiatives de réparation au Népal comme des compensations monétaires et elles ont exclu de nombreuses victimes, telles que ceux et celles de la torture et de la violence sexuelle. [La décision de la Cour suprême](#) d'étendre la réparation au-delà de l'indemnisation monétaire a incité des provinces à prendre des mesures. Cependant, le manque de coordination entre les provinces a conduit à des programmes d'aide incohérents qui ont provoqué des sentiments de discrimination et d'insatisfaction parmi les victimes. Le Bureau du Premier ministre et le Conseil des ministres se sont engagés à coordonner avec les secrétaires provinciaux l'élaboration de politiques de réparation unifiées pour garantir à tous et à toutes qui ont subi le conflit au Népal un traitement équitable.

Des organisations de la société civile ont joué un rôle déterminant dans [l'élaboration de programmes](#) destinés aux victimes du conflit en soulignant des problèmes liés aux initiatives de réparation et aux allocations budgétaires. Des victimes ont indiqué que le gouvernement ne les avait pas consultées et n'avait pas consulté d'autres organisations de la société civile non plus, ce qui s'est traduit par une mauvaise affectation de ressources et une méconnaissance des dispositions budgétaires.

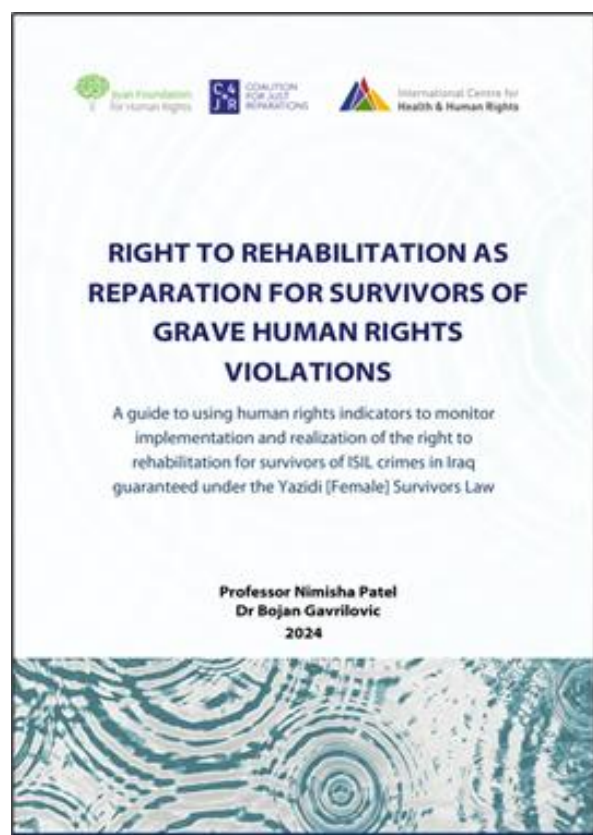
Bien que le gouvernement népalais ait pris des mesures importantes pour répondre aux besoins des victimes du conflit en allouant des budgets substantiels à la réparation, l'absence d'une politique globale et cohérent sur les réparations a conduit à une sous-utilisation de ces fonds, ce qui a eu pour conséquence que les besoins des victimes n'ont pas été pris en compte et que les ressources ont été gelées.

**À LIRE CE WEEK-END**

**Le droit à la réadaptation en tant que réparation pour les survivants et survivantes de graves violations des droits humains : C4JR lance un nouveau guide de suivi pour les survivants et survivantes de l'État islamique en Irak**

**La Coalition pour des réparations justes (C4JR) - la Fondation Jiyan pour les droits humains et le Centre international pour la santé et les droits humains (ICHHR)**

Le guide conçu par la Coalition pour des réparations justes est le fruit de recherches et de consultations approfondies menées par la professeur Nimisha Patel de l'ICHHR. Il était conçu pour appuyer et pour suivre le processus de mise en œuvre de la Loi sur les survivants yézidis, en veillant à ce que les survivants et survivantes puissent accéder aux services de réadaptation dont ils et elles ont besoin. Le guide que l'on peut télécharger en anglais et en arabe répond au besoin de suivre et d'évaluer systématiquement les droits à la réadaptation garantis aux victimes ayant subi des atrocités commises par l'EI. Il fournit des outils concrets pour évaluer et pour garantir la mise en œuvre des droits à la réadaptation comme le prévoit la Loi sur les survivants yézidis.



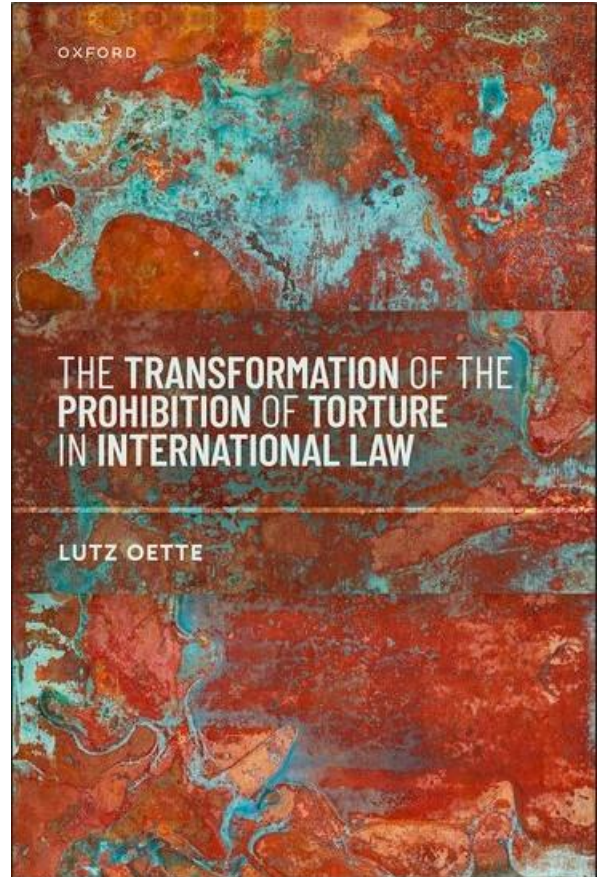


[En savoir plus](#)

## La transformation de l'interdiction de la torture dans le droit international

Par Lutz Oette

Ce livre décrit et analyse la nature, les conséquences juridiques et la signification plus large de l'interdiction de la torture et de sa transformation. Il examine des aspects peu étudiés de l'interdiction, surtout la torture discriminatoire. Il critique la complicité et les lacunes du droit international dans la facilitation et la légitimation de la souffrance généralisée et systémique. Il est disponible uniquement en anglais.



[Lire le livre](#)

Nous vous remercions d'avoir lu ce bulletin. Au mois prochain !

Regardez nos éditions précédentes [ici](#).

Si quelqu'un vous a transmis ce bulletin, veuillez-vous inscrire [ici](#).



Unit G01, 65 Glasshill Street SE1 0QR, London | [info@redress.org](mailto:info@redress.org)

Want to change how you receive these emails?

You can [update your preferences](#) or [unsubscribe](#)